

CONDITIONS FINANCIERES 2025 – 2026

Madame, Monsieur,

Depuis maintenant quelques années, le collège, fidèle à sa volonté d'ouverture sociale et culturelle, a mis en place une gestion des contributions familiales par péréquation.

Nous avons clarifié toutes les situations possibles, mais nous demeurons tout de même à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le chef d'établissement
François Bégards



SYNTHESE DES SITUATIONS FAMILIALES

Mariés	Avis d'imposition 2025 complet du foyer fiscal
Vie maritale	Avis d'imposition 2025 complet des deux parents (obligatoire)
Séparés – divorcés	Si un seul payeur : Avis d'imposition 2025 complet du foyer fiscal du responsable financier (joindre obligatoirement la copie du jugement de divorce concernant les frais de scolarité et la demi-pension) Si deux parents payeurs : Avis d'imposition 2025 complet de chacun des parents (joindre obligatoirement la copie du jugement de divorce concernant les frais de scolarité et de demi-pension)
Famille monoparentale	Avis d'imposition 2025 complet du parent responsable

REMARQUES

Le calcul doit être refait chaque année, car des variations dans les ressources ou les charges peuvent entraîner un changement de catégorie. Nous demandons à titre de justification, **une copie intégrale de l'avis d'imposition 2025 délivré par le service des impôts, concernant les revenus de l'année 2024.**

Les parents dépendants de la catégorie 7, n'ont pas besoin de fournir ces renseignements, mais doivent le faire savoir par mail au secrétariat.

A défaut de justification des revenus, la facturation sera calculée selon les tarifs de la catégorie 7.

Les tranches du quotient familial sont établies en 7 catégories. Chaque famille calcule son quotient et se place dans la catégorie correspondante.

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Revenu fiscal de référence

Quotient familial = _____

Nombre de parts (indiqué sur l'avis d'imposition)

CATEGORIE	1	2	3	4	5	6	7
QUOTIENT	Inférieur à 5 000 €	Entre 5 000€ et 8000 €	Entre 8000 € et 10 000 €	Entre 10 000 € et 22 000 €	Entre 22 000 € et 28 000 €	Entre 28 000 € et 35 000 €	Au-delà de 35 000 €
CONTRIBUTION ANNUELLE	412 €	623 €	834 €	1 045 €	1 267 €	1 478 €	1 730 €

TARIFS 2025 / 2026		
DEMI-PENSION ANNUELLE	Forfait 4 jours par élève	990.00 €
COTISATION ETABLISSEMENT PRIVE Obligatoire	Par élève	95.00 €
LOCATION ANNUELLE DE L'ORDINATEUR Obligatoire	Par élève	260.00 €
COTISATION ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES Facultative	Par famille	28.00 €
BUS DE LESTONNAC Selon inscription	Par élève	380.00 €
REPAS HORS FORFAIT	Repas externe	8.00 €
	Repas du mercredi	5.00 €

Réduction sur la contribution familiale

- 10 % pour le deuxième enfant scolarisé dans l'établissement
- 50 % pour le troisième enfant scolarisé dans l'établissement
- Gratuité pour le quatrième enfant scolarisé dans l'établissement

Réduction sur la demi-pension

- 5 % pour le deuxième enfant scolarisé dans l'établissement
- 10 % pour le troisième enfant scolarisé dans l'établissement
- 25 % pour le quatrième enfant scolarisé dans l'établissement

Ces pourcentages de réduction s'appliquent uniquement dans le cadre d'une fratrie directe.

TENUE UNIFORMISEE

Depuis la rentrée 2024, le collège Lestonnac a instauré l'obligation de porter la Tenue Uniformisée. Cette règle concerne exclusivement les vêtements portés sur la partie supérieure du corps. La partie inférieure reste à la libre appréciation des familles, conformément au règlement intérieur de l'établissement. Il est ainsi demandé à chaque élève de disposer d'un ensemble comprenant : 5 polos bleus, 1 sweat gris, 2 t-shirts verts et oranges destinés à la pratique sportive, la veste officielle du collège.

La gestion des commandes, des livraisons et des règlements est entièrement assurée par une plateforme en ligne indépendante du collège.

Document « lu et approuvé »
 Signature